

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

INDEMNITE FORFAITAIRE
pour travaux
supplémentaires

DATE DE CONVOCATION

17 octobre 1974

DATE D'AFFICHAGE

17 Octobre 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt cinq octobre à 18 heures -

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, STIPAL, DUFOUR ,Mme FAVIERE,
MM. BOUCHET, DOMEQ, BERLAND, BROTRÉAU, LACHAUD, DOIREAU, MONTRON,
LARGETEAU, NAULIN, COLLE, BUCHET , DELAIR, Me TAP, MM. BARRIERE,
BOUTET, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHÉ par M. STIPAL
M. TETARD par M. de LIPKOWSKI

Absents : MM. Me BARDE, M. RIVIERE, M. BUJARD, M. PAPEAU ,

M M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

L'arrêté ministériel du 8 Juillet 1974, publié au J.O
du 7 août 1974 fixe comme suit l'indemnité forfaitaire annuelle
pour travaux supplémentaires :

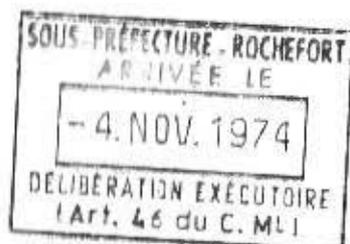
- Secrétaire Général	3 071 FR
- Secrétaire Général Adjoint ...	2 099 -
- Chef de Bureau	1 776 -
- Rédacteur de 10ème Echelon au moins	1 285 -

avec possibilité de rétroactivité à compter du 1er Janvier 1974 .

POUR ROYAN, seuls le Directeur des Services Administratifs
et le Chef de Bureau bénéficient actuellement de cette indemnité .

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission des Finances ,



./.....

DECIDE ;

- de fixer l'indemnité forfaitaire revenant au Directeur des Services Administratifs à 115 % du taux moyen de Chef de Bureau, (soit 2 041 F en application de l'arrêté susvisé)
- de faire bénéficier de cette indemnité le personnel intéressé avec effet du 1er Janvier 1974 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour ,mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



GUY TETARD